

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions pour les programmes d'insertion sociale et professionnelle et les actions éducatives du Contrat d'Agglomération et passation de conventions correspondantes

P. J. : 1 projet de délibération

Le Contrat d'Agglomération 2006 – 2010 prévoit au titre IV "Action sanitaire et sociale", la mise en place d'actions ayant pour objectifs l'aide à l'insertion sociale, professionnelle ou économique et la lutte contre les exclusions.

Dans cette perspective, pour l'année 2006, il est proposé :

1 – Sur la fiche IV.1. "Insertion sociale et professionnelle des jeunes" :

- L'attribution d'une subvention à la Régie de Quartiers pour la mise en œuvre d'un programme d'actions de formation et d'aide à l'insertion, à hauteur de 9.000.000 F/CFP.

2 – Sur la fiche IV.16. "Prévention par des actions éducatives" :

- L'attribution d'une subvention de 28.000.000 F/CFP à la Fédération pour l'Accompagnement et le Soutien de l'Enfance, pour la poursuite de ses actions d'accompagnement et de soutien scolaire en faveur des élèves du primaire et du secondaire.

En 2005, les subventions suivantes ont été allouées à ces associations :

- 15.000.000 F/CFP à la Régie de Quartiers. En 2004, 325 personnes ont été employées par la Régie de Quartiers et 4622 heures de formation et de socialisation ont été dispensées.
- 24.000.000 F/CFP à la Fédération pour l'Accompagnement et le Soutien de l'Enfance pour le financement du soutien scolaire dispensé par les 200 personnes émanant des 13 associations organisatrices d'accompagnements scolaires et intervenant auprès de 1.000 élèves du primaire et du secondaire. Il est précisé que l'augmentation de la subvention en 2006 est motivée par la nécessité d'accueillir de nouvelles associations, de mettre en place des modules de formation pour les intervenants et d'intensifier la coordination de la Fédération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions relatives à ces opérations et d'habiliter le Maire à signer les conventions correspondantes.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 février 2006

Le Maire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le jeudi 16 mars à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean LEQUES, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	MM.	Jean LEQUES	Mme	Mariannick BABE
		Gaël YANNO	M.	Patrick OLLIVAUD
		Jean-Pierre GUILLEMARD	Mme	Bernadette BRIZARD-DUMERY
	Mme	Anne LOSTE	M.	Heneliko TELEPINI
	M.	Michel VITTORI	Mme	Nicole FURIC
DATE DE CONVOCATION	Mme	Maryse FRARIN LA MICHELLAZ	MM.	Frédéric ANGLEVIEL
08.03.2006	Mme	Francine BEYNEY		Robert VAUTRIN
	Mme	Lysiane FLOTAT		Jean-Pierre DELRIEU
	Mme	Elisapeta TAOFIFENUA-SAKO	Mme	Mireille BOYER
	Mme	Martine JONES	MM.	Michel BOYER
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Anne-Marie MESTRE		Bernard HERPIN
10.03.2006	Mme	Dominique KORFANTY	Mme	Marie-Josée GOMEZ
	M.	Jean WASMAN	Mme	Dominique COVA
	Mme	Françoise CORNU	MM.	Jean-Raymond POSTIC
	M.	Pierre HENIN		Hamu WAHEO
	M.	Charles ERIC		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 49	MM.	Pierre MARESCA	Mme	Mireille LEVY
		Marc Kanyan CASE	Mme	Malia MAUGATEAU
		Gérard VIGNES	Mme	Sonia LAGARDE
Nombre de présents : 31	Mme	Jacqueline BROQUET	MM.	Christian HENIN
Nombre de votants : 43 (12 procurations)	MM.	Laurent BONNEFOND		Gérald CORTOT
		André DUBOIS	Mme	Isabelle OHLEN
	Mme	Unako Eliane IXECO	Mlle	Isabelle CHAMPMOREAU
<u>SORTIE DE :</u>	M.	Alfredo VARRA		
M. Hervé GUEGAN	Mme	Christel BERGER		
M. TRAN VAN HONG				

Monsieur Charles ERIC a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2006/407

attribuant des subventions pour les programmes d'insertion sociale et professionnelle et les actions éducatives du Contrat d'Agglomération et autorisant la passation des conventions correspondantes

Le Conseil Municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 16 MARS 2006

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1432 du 17 novembre 2005, autorisant la prise en charge des frais d'actions du Contrat d'Agglomération, au titre de l'année 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Nouméa n° 2005/1625 du 29 décembre 2005 relative au budget primitif de l'exercice 2006 de la Ville de Nouméa,

VU la note explicative de synthèse n° 2006/17 du 13 février 2006,

La Commission de l'Action Sociale entendue en séance du 24 février 2006,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisé le versement d'une subvention de 9.000.000 F/CFP à la Régie de Quartiers pour la mise en œuvre d'un programme de formations et d'aides à l'insertion.

ARTICLE 2 /

Est autorisée l'attribution d'une subvention d'un montant de 28.000.000 F/CFP à la Fédération pour l'Accompagnement et de Soutien de l'Enfance pour la poursuite de ses actions d'accompagnement et de soutien scolaire.

ARTICLE 3 /

Le Maire est habilité à signer des conventions avec la Régie de Quartiers et la Fédération pour l'Accompagnement et le Soutien de l'Enfance, définissant les modalités de versement et d'utilisation des subventions.

ARTICLE 4 /

La dépense d'un montant de 37.000.000 F/CFP, est imputable au budget 2006 de la Ville de Nouméa, section de fonctionnement.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle Calédonie contre le présent acte est de 3 mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée aux intéressés.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 16 MARS 2006

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.A.S.E.I. (dont T.P.S.)	-	2
C.C.A.	-	1
S.F.	-	1
INTERESSEES	-	2